

PAR COURRIEL

Québec, le 28 août 2024

Mme Rachel Sebareme
Coordonnatrice du
secrétariat de la
commission
Rachel.Sebareme@bape.gouv.qc.ca

Objet : Re : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel –
Questions complémentaires – DQ15

Madame,

En réponse à votre demande déposée le 28 août à 9h28, veuillez trouver ci-joint la réponse à votre question.

Comme demandé afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, le libellé de la question a été repris et notre réponse est soulignée en rouge.

Espérant le tout conforme, nous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Maxime Dauplaise
Directeur général et greffier-trésorier

c.c. M. Michel Bradner

p.j.

1. *En vous référant à la réponse à la question 1 du DQ8.2, veuillez indiquer le niveau de convivialité des voies cyclables identifiées « section sous gestion municipale ».*

À la lumière des réponses fournies par le MTMD au DQ 8.2, nous considérons que le niveau de convivialité des voies cyclables sous gestion municipale est catégorisé conviviale.

- Route conviviale (généralement conforme aux normes pour les voies cyclables)